

Assurons
un monde
plus ouvert



Obligations vertes

et durables

Rapport Annuel 2022

Édito

Le début de l'année 2023 a été marqué pour CNP Assurances par le lancement de sa première obligation subordonnée durable. Cette émission inaugurale de 500 M€ a rencontré un grand succès ayant été plus de 1,9 fois sursouscrite. Sur un marché pourtant chahuté par la crise ukrainienne et des conditions peu favorables avec une baisse de 20% du marché des émissions obligataires durables en 2022, cette réussite nous permet de rester optimistes.

Nous nous sommes engagés, auprès des investisseurs qui nous ont accordé leur confiance, à utiliser les fonds levés pour financer ou refinancer des projets, en totalité ou partiellement, avec des actifs durables (verts et/ou sociaux) éligibles, nouveaux et/ou existants, tels que définis dans le « Sustainable Bond Framework » disponible sur le site de CNP Assurances.

Notre Groupe publie aujourd'hui son premier rapport d'utilisation en approche portefeuille des fonds levés par les deux obligations émises et des impacts environnementaux et sociaux des projets financés ou refinancés.

Je remercie les équipes de la Direction des Investissements et de la Direction RSE de CNP assurances qui l'ont préparé, et je forme le vœu qu'il vous apporte toutes les informations utiles à vos analyses.



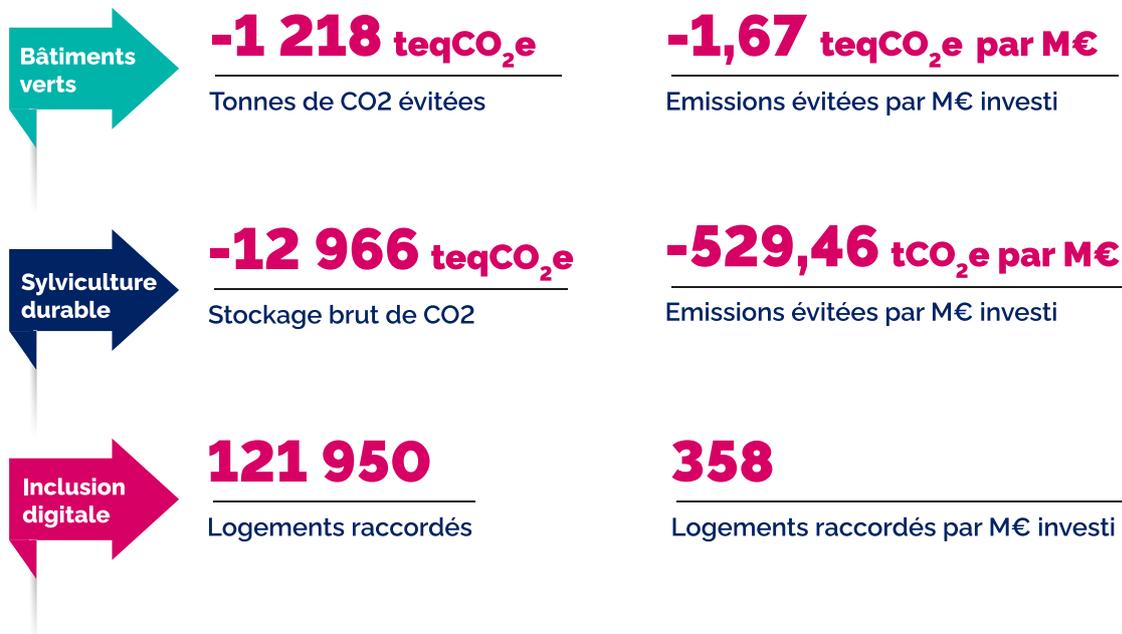
Vincent Damas

Directeur RSE Groupe

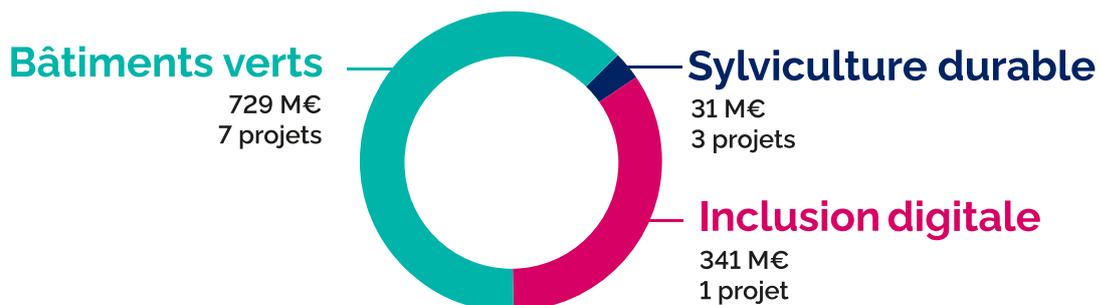
Chiffres clés



Principales mesures d'impact



Allocation des émissions



Toutes les données de ce rapport, exceptées celles concernant les montants alloués par million d'euros, sont arrondies à l'unité près.

Sommaire

1. PROFIL DE CNP ASSURANCES ET DÉMARCHE RSE	5
A. Présentation de CNP Assurances	5
B. De la démarche RSE de 2003.....	6
C. ...à la raison d'être de CNP Assurances	7
D. Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'investissement.....	7
2. FONCTIONNEMENT DES OBLIGATIONS VERTES ET DURABLES	11
A. Présentation du dispositif mis en place.....	11
B. Les émissions vertes et durables	12
C. Présentation des catégories de projet et de leurs critères d'éligibilité.....	13
a. Analyse d'éligibilité des projets.....	13
b. Types d'instruments éligibles	15
c. Actifs exclus.....	15
d. Décision d'adossement.....	15
3. REPORTING D'ALLOCATION	16
A. Allocation en projets verts et durables	17
a. Bâtiments verts (taxonomie 7.2., 7.3., 7.5., 7.6., 7.7.)	18
b. Sylviculture durable (taxonomie 13.).....	19
c. Inclusion digitale	20
B. Gestion des fonds non encore alloués	20
4. REPORTING D'IMPACT	21
A. Bâtiments verts.....	21
a. Rénovation et restructuration de bâtiments existants	21
b. Construction de nouveaux bâtiments verts.....	22
c. Méthodologie employée	23
B. Sylviculture durable.....	24
a. Gestion des forêts	24
b. Méthodologie employée	24
C. Inclusion digitale.....	25
a. Description	25
b. Méthodologie.....	26
5. FOCUS SUR ORANGE CONCESSIONS	27
ANNEXE : RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	28

1. Profil de CNP Assurances et démarche RSE

A. Présentation de CNP Assurances

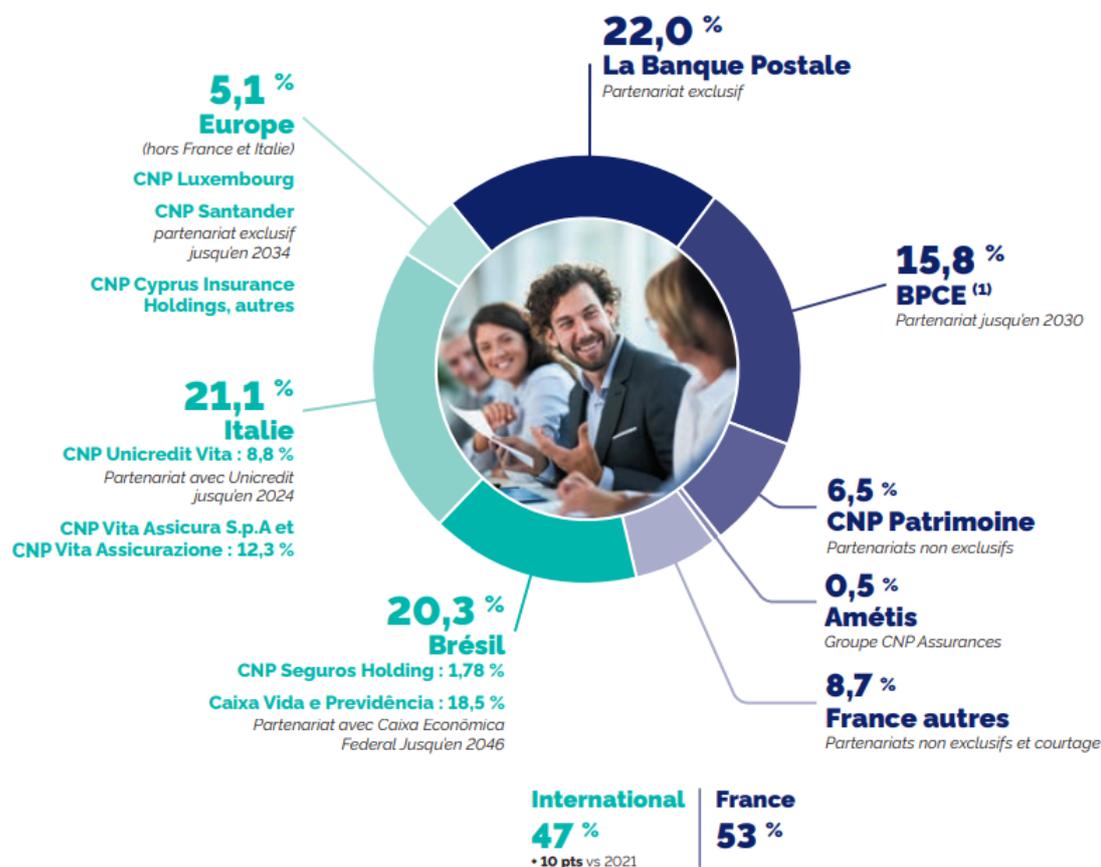
Depuis plus de 170 ans en France, CNP Assurances accompagne et protège les individus, quels que soient leurs parcours de vie. Ses solutions permettent de faire face aux aléas ou de financer des projets. Prévoyance, assurance emprunteur, dépendance et santé mais aussi épargne avec l'assurance vie ou la retraite supplémentaire, autant de champs d'expertise du Groupe dans l'assurance de personnes. CNP Assurances est l'un des leaders sur ce segment qui représente 73,5 % du marché de l'assurance en France (« Les données clés de l'assurance française en 2021 », France Assureurs, septembre 2022). Sur l'activité IARD (incendie, accidents et risques divers), CNP Assurances est également présente, notamment au Brésil et à Chypre.

Le rapprochement avec La Banque Postale et la création à venir de CNP Assurances Holding permettra l'élargissement des activités à la protection des biens en France. CNP Assurances gère les risques des assurés en les mutualisant et sécurise l'argent de leurs primes dans le temps. L'horizon de ses placements en témoigne : dettes d'État longues, infrastructures d'envergure nationale (réseau de transport d'électricité, réseau de fibre, réseau de distribution d'eau), actions et obligations dans des entreprises diversifiées géographiquement et sectoriellement.

Animée par sa vocation citoyenne, CNP Assurances sélectionne et gère ses actifs selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette stratégie est dictée par sa volonté d'augmenter l'impact positif de ses investissements sur la société et sur la planète et d'en réduire les impacts négatifs. Cela la conduit à exclure des entreprises impliquées dans le charbon, le pétrole, le gaz, le tabac et les armes, et à veiller au respect des droits de l'homme et de la parité femmes-hommes dans les entreprises dont elle est actionnaire.

Répartition du chiffre d'affaires par partenaire distributeur

au 31 décembre 2022



¹ Banques Populaires et Caisses d'Épargne

B. De la démarche RSE de 2003...

Des Caisses nationales de Retraite et de Prévoyance du XIX^e siècle au groupe international d'aujourd'hui, il y a plus de 170 ans de protection du plus grand nombre et de solidarité. Cet engagement se traduit aussi depuis bientôt 20 ans par la participation aux grandes initiatives mondiales en matière de développement durable.

CNP Assurances s'engage dès 2003 dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale afin d'identifier et de maîtriser ses impacts (positifs et négatifs) sur la société et sur la planète. Elle répond à 14 enjeux, en ligne avec les Objectifs de Développement durable des Nations unies et plus particulièrement six d'entre eux.

Bonne santé et bien-être

- Accompagner les évolutions sociales et sociétales
- Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assureur
- S'engager pour la satisfaction de nos clients
- Assurer une bonne éthique des affaires
- Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité



32 millions d'assurés
en prévoyance/protection
dans le monde

Inégalités réduites et mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Protéger la biodiversité
- Réduire notre empreinte environnementale



91 % des investissements
passés au crible ESG



25,2 Md€ d'encours
d'investissements verts
à fin 2022

Égalité entre les sexes, travail décent et croissance économique

- Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques
- Proposer des conditions de travail favorables



99/100 à l'index de l'égalité
salariale entre les femmes et
les hommes

53 % de femmes parmi
les administrateurs et **58 %**
au sein du Comex



96 % des collaborateurs
employés en CDI et
98 % couverts par une
convention collective

Paix, justice et institutions efficaces

- Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investisseur
- Être un acheteur responsable
- Développer des actions à impact sociétal
- Veiller au respect des droits de l'homme



118 pays exclus
des investissements pour
des raisons d'opacité fiscale,
de corruption ou de non-respect
de la démocratie et des libertés

C. ...à la raison d'être de CNP Assurances

Pionnière de la protection des salariés au XIX^e siècle, membre du pôle financier public français et filiale de La Banque Postale, CNP Assurances a plus que jamais un rôle à jouer dans un monde en accélération : les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques du XXI^e siècle suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures et d'exclusions. En responsabilité, le Groupe s'engage à agir au quotidien au bénéfice des individus et de la société. Il a inscrit en 2021 la traduction de son utilité pour ses parties prenantes, sa raison d'être, dans ses statuts.

“Assureurs et investisseurs responsables animés par la **vocation citoyenne** de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société **inclusive et durable** en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent **tous les parcours de vie.**”

Vocation citoyenne

Héritière des Caisses nationales de Retraite et de Prévoyance et membre du pôle financier public français, CNP Assurances est un pilier de la protection des citoyens et un financeur majeur de l'économie réelle.

Inclusive et durable

Son ouverture aux autres l'engage à protéger le plus grand nombre. En cultivant mutualisation et innovation, CNP Assurances et ses filiales repoussent les limites de l'assurabilité.

La puissance financière de CNP Assurances lui permet d'influer sur les transitions à l'œuvre. Sa vision à long terme l'incite à porter les grands sujets de place. Elle cible utilement ses investissements et réflexions prospectives.

Tous les parcours de vie

Les vies ne sont pas toutes tracées, chaque parcours est unique et les solutions de CNP Assurances s'adaptent aux situations singulières, dans tous les moments. Les engagements de CNP Assurances vis-à-vis de ses six parties prenantes (collaborateurs, clients, partenaires, actionnaire et investisseurs, société, planète) sont déclinés en objectifs dont les avancées seront communiquées chaque année via des indicateurs quantitatifs (KPI).

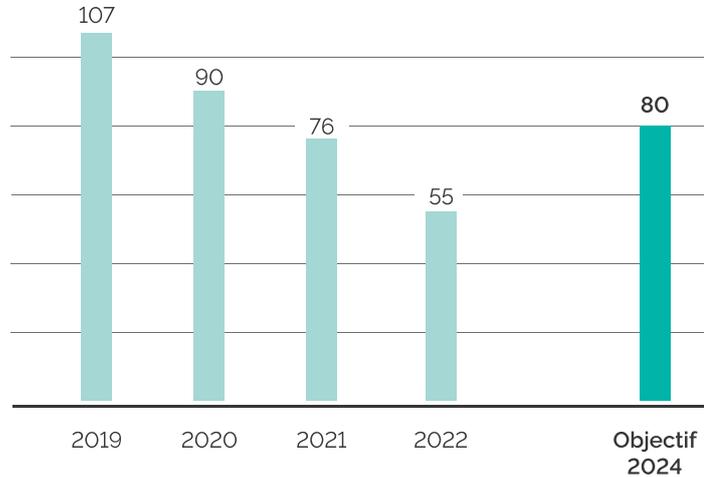
D. Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'investissement

Conformément à l'Accord de Paris, CNP Assurances s'est fixé des objectifs ambitieux en faveur du climat. Deux des trois principaux objectifs climatiques que le Groupe s'était fixés en 2015 ont d'ores et déjà été dépassés

1. Objectif de réduction de 25% de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprises et infrastructures en direct sur la période 2019 – 2024 : dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances définira d'ici 2025 une cible de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct à horizon 2029, la cible 2024 ayant déjà été dépassée. Une des raisons qui expliquent le dépassement de cet objectif est le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre de certaines entreprises en portefeuille. À cela s'ajoutent les effets de réallocation du portefeuille entre secteurs et/ou entre entreprises au sein du même secteur et les effets de la politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique, du pétrole et du gaz fossile.

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET INFRASTRUCTURES EN DIRECT

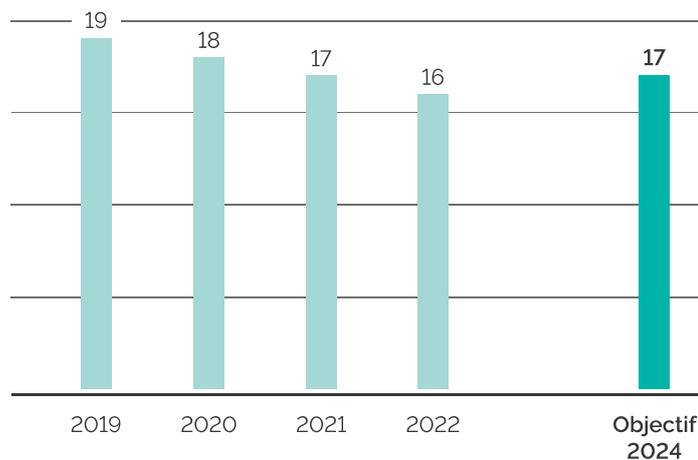
(en $kgCO_2e$ par millier d'euros investi)



- Objectif de réduction de 10 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct sur la période 2019-2024 : le dépassement de cet objectif s'explique par le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre de certains immeubles en portefeuille, notamment suite aux travaux de rénovation menés par CNP Assurances, et les effets de réallocation du portefeuille entre immeubles. Dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances définira d'ici 2025 une cible de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct à horizon 2029, la cible 2024 ayant déjà été dépassée.

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER EN DIRECT

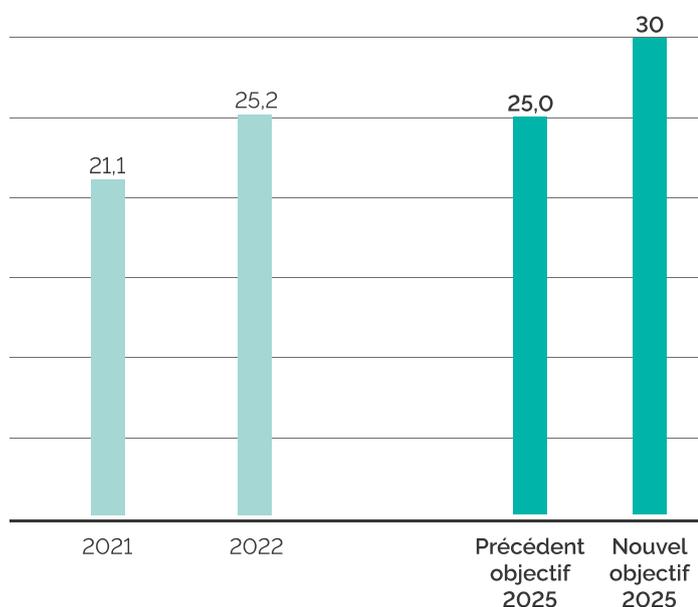
(en $kgCO_2e$ par m^2)



3. Le groupe CNP Assurances a annoncé début 2022 sa volonté d'atteindre d'ici fin 2025, 25 Md€ d'encours d'investissements verts². À fin 2022, ces encours s'élevaient à 25,2 Md€. L'objectif ayant été atteint avec trois années d'avance, CNP Assurances a rehaussé son objectif à 30 Md€ d'encours d'investissements verts d'ici fin 2025.

ENCOURS D'INVESTISSEMENTS VERTS DU GROUPE

(en Md€)



Ayant rejoint en 2019 la *Net-Zero Asset Owner Alliance* qui rassemble 84 investisseurs institutionnels, cumulant 11 000 Md\$ d'actifs, engagés à atteindre d'ici 2050 la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements, CNP Assurances s'est fixé des objectifs climatiques à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles :

- réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de son portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct. Cet objectif est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du GIEC ;
- réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de son portefeuille immobilier en direct. Cet objectif est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM) ;
- réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct. Cet objectif est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du *One-Earth Climate Model* (OECM) ;
- dialoguer chaque année avec 8 entreprises et 2 Asset Managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec un scénario à 1,5°C.

² Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

Engagement de CNP Assurances	Statut à fin 2022	Prochaines étapes en 2023 et au-delà
Réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct	Objectif dépassé : -49 % entre 2019 et 2022	<ul style="list-style-type: none"> Définir une trajectoire de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille souverain conformément à notre engagement NZAOA (<i>Net-Zero Asset Owner Alliance</i>) Faire approuver la trajectoire de décarbonation 1,5°C par l'initiative SBT (<i>Science Based Target</i>)
Réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct	Objectif atteint : -16 % entre 2019 et 2022	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux de rénovation énergétique du portefeuille immobilier Faire approuver la trajectoire de décarbonation 1,5°C par l'initiative SBT (<i>Science Based Target</i>)
Réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone des producteurs d'électricité en portefeuille	Objectif dépassé : -38 % entre 2019 et 2022	<ul style="list-style-type: none"> Faire approuver la trajectoire de décarbonation 1,5°C par l'initiative SBT (<i>Science Based Target</i>)
Dialoguer chaque année avec 8 entreprises et 2 sociétés de gestion d'actif pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec un scénario à 1,5°C	Objectif en cours : en 2022, dialogue bilatéral avec 6 entreprises et 2 asset managers sur leur stratégie climat + 2 engagements collaboratifs	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les dialogues en 2023 et les prendre en compte au moment des votes en assemblée générale Renforcer la politique de dialogue avec les entreprises du secteur pétrole et gaz
Atteindre une exposition au charbon thermique du portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde	Objectif en cours : -45 % entre 2021 et 2022	<ul style="list-style-type: none"> Arrivées à échéance et ventes progressives Diminution du seuil d'exclusion du CA lié au charbon thermique de 10% à 5%
Demander à l'ensemble des entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée en direct, de publier, d'ici 2021, un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 / 2040	Objectif atteint : dialogue avec 21 entreprises en 2020 et 10 entreprises en 2021	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2022, tout nouvel investissement dans les entreprises qui n'ont pas de plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 / 2040 est interdit
Atteindre d'ici fin 2025 25 Md€ d'encours d'investissements verts	Objectif dépassé : 25.2 Md€ à fin 2022	<ul style="list-style-type: none"> Objectif relevé à 30 Md€ d'ici fin 2025

Par ailleurs, CNP Assurances soutient et applique les recommandations de la *Task-Force on Climate Related Financial Disclosures* (TCFD)



Télécharger le bilan RSE 2022 de CNP Assurances [en cliquant ici](#)



Télécharger le Document d'enregistrement universel 2022 de CNP Assurances [en cliquant ici](#)

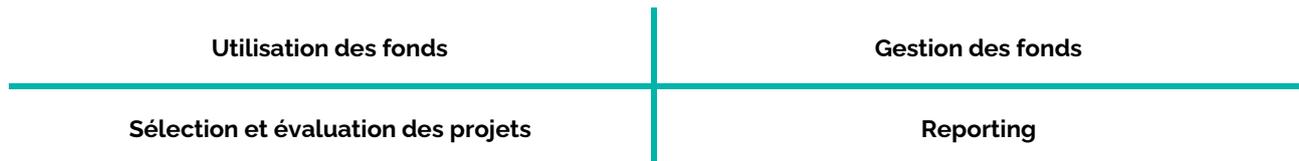
Plus d'informations sur notre site :

<https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/engagements-rse>

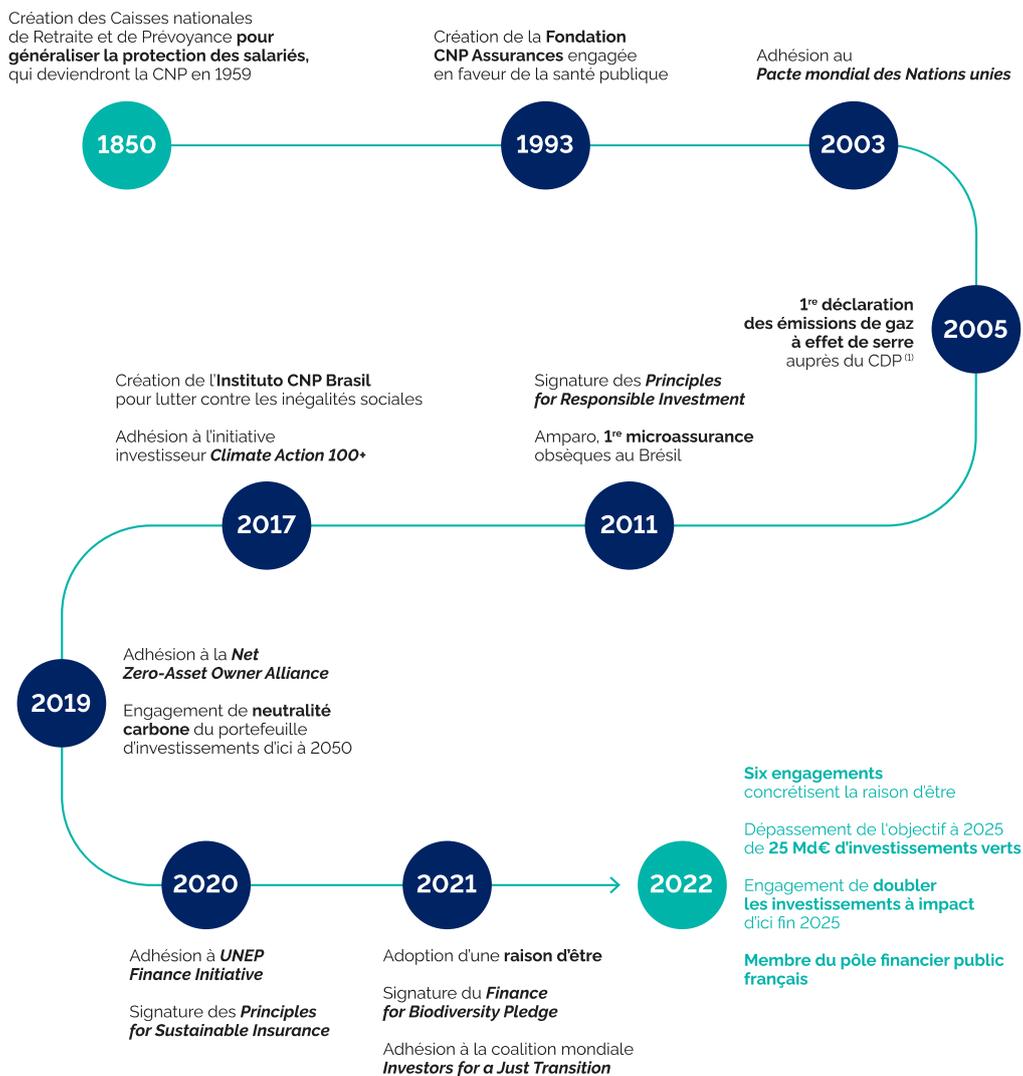
2. Fonctionnement des obligations vertes et durables

A. Présentation du dispositif mis en place³

CNP Assurances s'est appuyée sur les Green Bond Principles (GBP), le Social Bond Principles (SBP) et les Sustainable Bond Guidelines (SBG), mis à jour en juin 2022 par l'International Capital Market Association (ICMA) pour définir son framework. Il s'agit des lignes directrices d'application volontaire pour l'émission des obligations vertes et durables, avec quatre principes clés :



Animée par cette vision, CNP Assurances a mis en place en 2019 un premier document cadre afin de procéder à des émissions vertes puis l'a aligné avec sa Raison d'Être en 2022 afin d'y inclure la dimension sociale et durable.



³ Le document cadre de CNP Assurances, les Second Party Opinion de Vigeo Eiris et d'ISS ESG ainsi que les rapports de Mazars sont disponibles sur notre site : <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/notations-et-financement/financements>

Vigeo Eiris en 2019 puis ISS ESG en 2022, deux agences spécialisées dans l'évaluation des performances ESG (Environnement, Social et Gouvernance), ont analysé successivement le Framework. Elles ont conclu à chaque fois que ce dernier était en parfaite conformité avec les quatre principes clés des Green Bonds Principles (GBP).

Dès 2019, Vigeo Eiris a attribué le niveau de performance ESG le plus élevé « Advanced » au framework, reconnaissant ainsi l'engagement profond de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

En 2022, ISS ESG a confirmé l'alignement du Framework mis à jour de CNP Assurances avec les Green Bond Principles (GBP), les Social Bond Principles (SBP) et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) ainsi que sa cohérence avec la stratégie de durabilité de l'entreprise.

Enfin, pour garantir la transparence de l'utilisation adéquate des fonds collectés, l'entreprise fait appel annuellement à un tiers externe qui atteste de l'utilisation correcte des fonds levés. Cette démarche renforce la confiance du public envers CNP Assurances et son engagement sincère en faveur d'un avenir plus vert et durable.

À travers cette démarche, CNP Assurances réussit à conjuguer ses objectifs commerciaux avec sa vision écologique, créant ainsi une histoire inspirante de responsabilité et de progrès en matière de développement durable.

B. Les émissions vertes et durables

En 2019, CNP Assurances a réalisé une émission verte inaugurale de 750 millions d'euros de maturité 30,8 ans Non Call 10,8, qui constitue du capital réglementaire Tier 2 conformément à la réglementation Solvabilité 2. Cette émission a été largement sursouscrite avec un montant d'ordres proche de 2 milliards d'euros. Le taux d'intérêt fixe annuel de l'obligation est de 2%, ce qui représente le plus bas coupon obtenu par CNP Assurances pour du capital Tier 2. Les fonds levés grâce à cette émission sont utilisés pour financer des projets verts tels que des immeubles à haute performance énergétique, des forêts gérées durablement, et des infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport à faibles émissions de CO₂.

Après le succès de sa première émission, CNP Assurances a réalisé en 2023 une émission durable inaugurale durable d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 30,5 ans Non Call 10,5 constituant du capital réglementaire Tier 2. Le taux d'intérêt fixe annuel de cette obligation est de 5,25%. Les fonds levés seront utilisés exclusivement pour financer des actifs durables tels que définis dans le cadre d'émission d'obligations durables de CNP Assurances.

Les projets financés par ces émissions contribuent à l'objectif de CNP Assurances de multiplier par deux ses encours d'investissements verts, pour atteindre 30 milliards d'euros d'ici fin 2025.

Tableau 1 : Caractéristiques des émissions

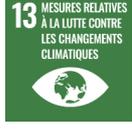
Type d'émission	Année d'émission	ISIN	Tiering Solvabilité 2	Montant nominal de l'émission en euro (€M)	Première date de call	Maturité légale
Obligation verte	2019	FR0013463775	Tier 2	750	27/07/2030	27/07/2050
Obligation durable	2023	FR001400F620	Tier 2	500	18/07/2033	18/07/2053

C. Présentation des catégories de projet et de leurs critères d'éligibilité

a. Analyse d'éligibilité des projets

Les projets financés par les obligations vertes et durables doivent être éligibles à l'une des catégories suivantes, conformément au cadre d'émission d'obligations vertes et durables.⁴

→ 3 catégories éligibles couvertes par les obligations vertes et durables

Alignement ODD Nations Unies	Catégories d'actif
	Bâtiments verts <ul style="list-style-type: none">• ODD 3 : Bonne santé et bien-être.• ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable.• ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. <p>Bénéfices environnementaux : Atténuation du changement climatique.</p> <p>Sous-catégorie Construction de nouveaux bâtiments verts (Taxonomie 7.7.) Rénovation et restructuration de bâtiments existants (Taxonomie 7.2.) Investissement, entretien, réparation pour améliorer la performance énergétique (Taxonomie 7.3., 7.5., 7.6.)</p> <p>Critères de sélection : bâtiment devant respecter au minimum une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Labels et certifications éligibles : HQE: [≥ "Excellent"], LEED: [≥ "Gold"], BREEAM: [≥ "Very Good"], BBC Effinergie+, BBCA (Bâtiments Bas Carbone) HPE [RT 2012 -10%], THPE [RT 2012 -20%], Bepos Effinergie, E+/C, NF Habitat HQE, Habitat & Environnement.• Certificat de Performance Energétique (CPE) : classe A ou B• Faire partie des 15 % les plus élevés du parc immobilier national ou régional, exprimé en Demande d'Energie Primaire (DEP).• Disposer d'une DEP d'au moins 10% de moins que le RT2012 en France. <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none">• Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique.• Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs pour la mesure, la régulation et le contrôle de la performance énergétique des bâtiments.• Installation, maintenance et réparation des technologies d'énergie renouvelable.
	
	
	Sylviculture durable <ul style="list-style-type: none">• ODD 15 : Vie terrestre. <p>Bénéfices environnementaux : Atténuation du changement climatique. Prévention et contrôle de la pollution. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p>Sous-catégorie : Gestion durable des forêts et des terres (Taxonomie 13.)</p> <p>Critères de sélection : acquisition, entretien et gestion durable de forêts et de terrains en France et en Europe avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• Forêts certifiées : FSC, PEFC ou équivalent• Sylviculture <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer la biodiversité du domaine forestier dans les 5 ans suivant l'acquisition par l'utilisation d'une méthode reconnue.• Interrompre les travaux pendant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles identifiées, en prenant en compte d'autres contraintes réglementaires (ex : débroussaillage obligatoire dans le cadre d'un risque élevé d'incendie).• Protection des captages d'eau en forêt.
	
	
	Inclusion digitale <ul style="list-style-type: none">• ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure.• ODD 10 : inégalités réduites.• ODD 11 : villes et communautés durables. <p>Bénéfices en durabilité : réduction de la fracture digitale.</p> <p>Critères de sélection : déployer la fibre optique en France dans les zones mal desservies ou les régions éloignées (territoires définis par l'ARCEP comme RIP - Réseau d'Initiative Publique-) conformément à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un réseau de communication (principalement la fibre ces dernières années).

⁴ L'intégralité du framework est disponible sur le site de CNP Assurances : <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/dettes-et-notations/dettes>

Catégories vertes

Infrastructure verte



Énergies renouvelables (Taxonomie 3.1, 3.10., 4.1., 4.2., 4.3., 4.5., 4.6., 7.6.)
Transport propre (Taxonomie 6.14., 6.15)

Bénéfices environnementaux

Atténuation du changement climatique.
Prévention et contrôle de la pollution.

Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Eau durable et gestion des eaux usées (Taxonomie 5.1., 5.3.)

Bénéfices environnementaux

Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines.
Protection et restauration de biodiversité et des écosystèmes.

Décontamination et assainissement des sites



Décontamination des sols

Bénéfices environnementaux
Prévention et contrôle de la pollution.

Production durable et chaînes d'approvisionnement



Économie circulaire

Bénéfices environnementaux
Protection et restauration de biodiversité et des écosystèmes.

Protection de l'environnement et de la diversité biologique



Bénéfices environnementaux

Protection et restauration de la biodiversité et de l'écosystème

Catégories durables

Accès aux services essentiels (soin de santé)



Bénéfices en durabilité

Améliorer la disponibilité des soins médicaux et l'état de santé de la population.
Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, notamment en termes de temps de transport et de distance d'accès aux soins.

Accès aux services essentiels (soin d'éducation)



Bénéfices en durabilité

Assurer l'accès de tous à un enseignement secondaire, universitaire et professionnel de qualité.

Logement abordable



Bénéfices en durabilité

Lutte contre le logement insalubre et l'accès au logement.

Financements liés aux PME dans les régions économiquement moins performantes



Bénéfices en durabilité

Avancement socio-économique et autonomisation. Diversité.

b. Types d'instruments éligibles

Les actifs verts et sociaux sont financés par CNP Assurances via une participation au capital ou des instruments de dette (à l'exclusion des obligations vertes émises par d'autres émetteurs).

Dans un souci de clarté, cela comprend également :

- les investissements en capital par CNP Assurances dans des sociétés cotées et non cotées pour lesquelles au moins 90% du chiffre d'affaires est attribuable à des projets/actifs répondant aux critères d'éligibilité du Framework. Le montant affecté sera au moins égal à la proportion du CA attribuable à des activités durables ;
- les investissements en dette de CNP Assurances dans des sociétés cotées et non cotées dont au moins 90% du chiffre d'affaires est attribuable à des projets/actifs répondant aux critères d'éligibilité du Framework. Le montant affecté sera au moins égal à la proportion du CA attribuable à des activités durables ;
- l'investissement dans des fonds durables i. e. des fonds investissant à minima à 90% dans des actifs durables ;
- l'investissement via fonds, CNP Assurances ne comptabilisera que la part investie de la société ou le montant équivalent des actifs financés, en tenant compte de la proportion des actifs du fonds qui répondent aux critères d'éligibilité du Framework.
 - CNP Assurances n'inclura que les fonds qui financent des actifs ou qui sont des *pure player* (plus de 90% du CA est attribuable à des projets/actifs répondant aux critères d'éligibilité du Framework).
 - CNP Assurances exclura les fonds qui financent des sociétés dont seule une partie des projets serait éligible.
 - Afin d'éviter la double comptabilisation, CNP Assurances ne comptabilise comme éligible qu'un montant équivalent à la valeur totale du financement des actifs alignés sur le Framework et non déjà affectés à un autre refinancement.
 - CNP Assurances dialogue régulièrement avec les gestionnaires de fonds pour éviter tout problème de double comptabilisation dans le cadre d'un co-investissement.
 - CNP Assurances s'assure que tous les actifs éligibles n'ont pas été et ne seront pas à l'avenir affectés à un autre refinancement.

c. Actifs exclus

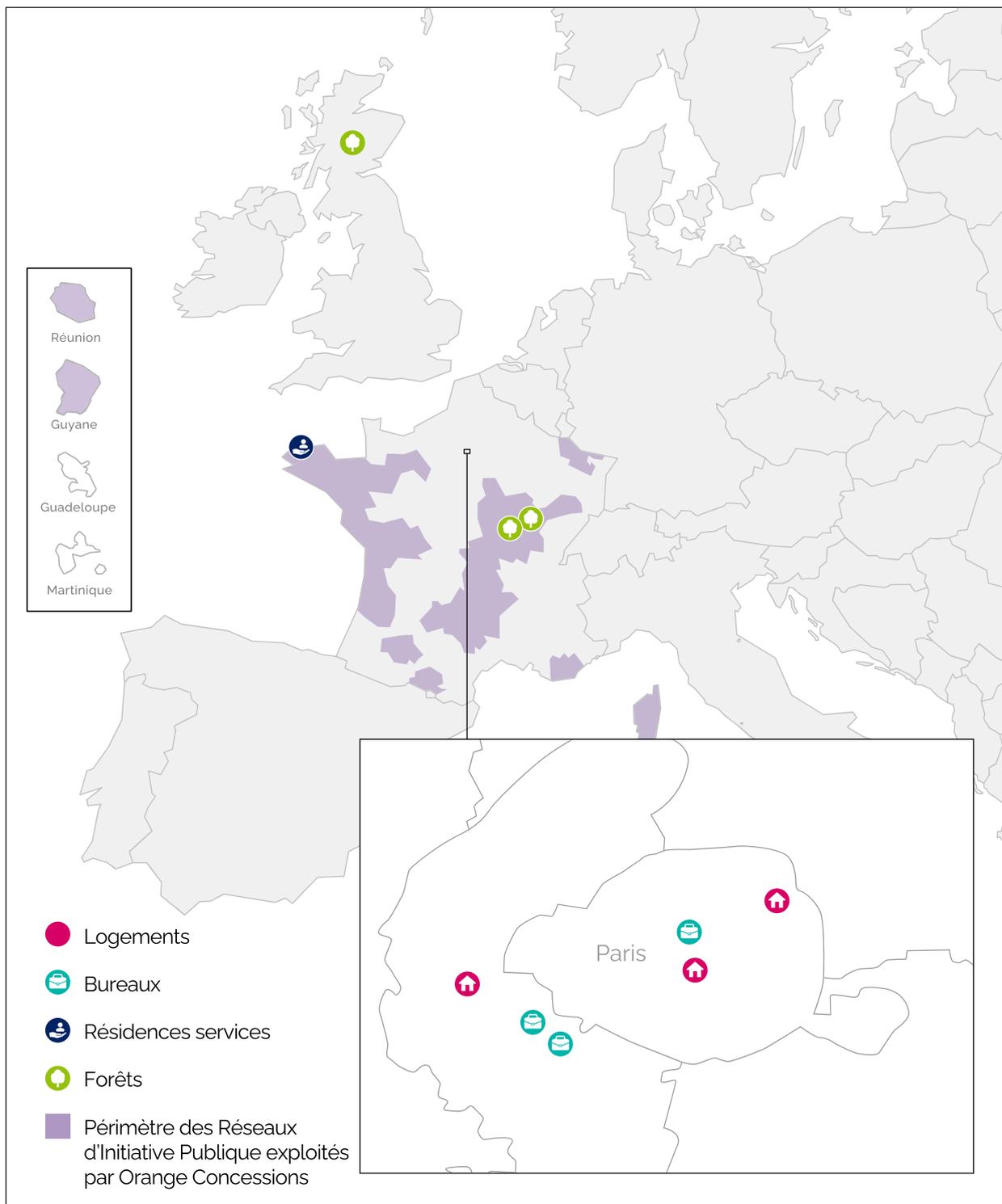
En complément des contraintes exposées ci-dessus, ont été exclus les actifs détenus dans des fonds dont la gestion est discrétionnaire, ainsi que les actifs en représentation de passifs en unités de compte.

d. Décision d'adossement

Un comité *ad hoc* se tient annuellement afin de (i) valider les actifs éligibles à adosser aux émissions, et (ii) de vérifier la conformité de l'allocation des actifs au document cadre. La proposition est préparée par le département en charge des investissements non cotés, et en particulier les spécialistes des investissements verts et sociaux.

Le comité est présidé par le Directeur des Investissements Groupe de CNP Assurances, et coprésidé par le Directeur de la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Le dernier comité s'est tenu le 3 juillet 2023.

3. Reporting d'allocation



L'intégralité des 750 millions d'euros d'obligation verte émis en novembre 2019 a été allouée à des projets verts au 31 décembre 2020, dont 50 % du montant levé dédié au refinancement. Quant aux 500 millions d'euros obligation durable émis en janvier 2023, 350 millions d'euros ont d'ores et déjà été alloués notamment à un projet social d'inclusion digitale. Sur ces montants alloués, la part de refinancement est de 70%.

A. Allocation en projets verts et durables

L'allocation effectuée permet une diversification entre les catégories de projet, les zones géographiques et la part de refinancement. À date, la répartition des 1250 M€ d'obligations vertes et durables est la suivante.

Tableau 2 : Montants alloués par obligation

	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775	Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620	Total des émissions
Montants alloués en M€	750	350	1 100
Montant à allouer et provisoirement investi dans des fonds ISR en M€	0	150	150
Part de refinancement sur les montants alloués	50%	70%	NA
Part de nouveau financement sur les montants alloués	50%	NA	NA

Tableau 3 : Montants alloués par catégorie d'actif

Catégorie d'actif	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775		Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620		% dans le total des émissions ⁵
	Montant alloué en M€	% dans l'obligation verte	Montant alloué en M€	% dans l'obligation durable	
Bâtiments verts	729	97%	NA	NA	58%
Sylviculture durable	21	3%	9	2%	3%
Inclusion digitale	NA	NA	341	68%	27%
Montant à allouer et provisoirement investi dans des fonds ISR	NA	NA	150	30%	12%
Total	750	100%	500	100%	100%

En 2023, onze projets au total ont été financés par les obligations vertes et durables. Les projets retenus sont regroupés par catégorie et décrits ci-dessous.

Le montant indiqué en M€ correspond au montant déjà décaissé par CNP Assurances et financé par les obligations vertes ou durables. Ce montant peut être inférieur au montant total du projet. En revanche, la surface indiquée est la surface totale du projet. L'ensemble des projets sont financés à 100 % par CNP Assurances.

Pour les constructions d'immeubles neufs, l'obtention des certificats et labels environnementaux fait l'objet d'un engagement ferme et contractuel de la part des promoteurs.

⁵ Le montant total d'obligations vertes et durables est de 1250 M€, il inclut les montants alloués et non alloués.

a. Bâtiments verts (taxonomie 7.2., 7.3., 7.5., 7.6., 7.7.)

7 projets de bâtiments verts ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte dont :

- 2 projets de rénovation et restructuration de bâtiments existants (taxonomie 7.2.) pour un montant alloué de 10 M€

Tableau 4.1 : Répartition des allocations au sein des bâtiments verts, catégorie rénovation et restructuration de bâtiments existants

Projet	Opération	Label	Surfaces totales	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué le total dans le total des émissions ⁶	Montant alloué	ISIN de l'obligation
Ilot 14, 26-28 rue de Meaux, Paris 19 ^e	Réhabilitation d'un immeuble résidentiel de 340 logements, comprenant notamment : isolation complète de l'enveloppe, remplacement des menuiseries, remplacement de la VMC et installation de robinets thermostatiques sur les terminaux de chauffage. Livraison initialement prévue fin 2022.	<i>NF Habitat Rénovation</i>	25 451 m ²	Reporté courant 2024	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	1%	7 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Paris Ancienne Comédie, 14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6 ^e	Restructuration d'un immeuble de bureaux en immeuble mixte bureaux et logements. Livré en octobre 2020	<i>BEE Tertiaire neuf Version A HQE Excellent (bureaux) NF Habitat Excellent (logements)</i>	1 073 m ²	19/10/20	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	0,25%	3 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Total							10 M€	

- 5 projets de construction de nouveaux bâtiments verts (taxonomie 7.7.) pour un montant alloué de 719 M€

Tableau 4.2 : Répartition des allocations au sein des bâtiments verts, catégorie construction de nouveaux bâtiments verts

Projet	Opération	Label	Surfaces totales	Date de livraison	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	ISIN de l'obligation
Saint Cloud, 54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	Acquisition en VEFA d'un immeuble résidentiel de 62 logements. Livré en avril 2021	<i>Effinergie +* Référentiel RT2012* HQE Très performant</i>	4 355 m ²	20/04/21	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	3%	36 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Paris Richelieu, 85-89 rue de Richelieu, Paris 2 ^e	Acquisition en VEFA d'un actif de 31 753 m ² en cours de restructuration. Acquisition en octobre 2018.	<i>Effinergie Rénovation BBC HQE Rénovation Exceptionnel BREEAM Excellent Well Building & standard V1 Silver*</i>	31 753 m ²	02/06/20	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	5%	63 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Issy Cœur de Ville,	Acquisition en VEFA, au sein d'un éco-quartier favorisant	<i>HQE 2015 Exceptionnel</i>	40 000 m ²	07/09/22	Efficacité énergétique.	19%	233 M€	Obligation verte (FR0013463775)

⁶ Le montant total d'obligations vertes et durables est de 1 250 M€, il inclut les montants alloués et non alloués.

4 Promenade Cœur de Ville, Issy- les- Moulineaux	la biodiversité, d'un bâtiment à énergie positive utilisant la géothermie et disposant de 3 300 m ² de panneaux photovoltaïques. Livraison réalisée en 2022. Issy Cœur de Ville est composé de 3 bâtiments.	<i>BREEAM 2016 Outstanding</i> <i>BEPOS</i> <i>Effinergie 2013*</i> <i>BiodiverCity</i> <i>ABCC*</i> <i>Well Silver</i> <i>Wired Score Gold pour B1*</i> <i>Silver pour B2 et B3*</i>			Bâtiment vert. Energies renouvelables.			
Aquarel , 145-151, Quai du Président Roosevelt, Issy- les- Moulineaux	Acquisition d'un immeuble neuf (2019) de 33 465 m ² en 2020	<i>HQE Excellent</i> <i>BREEAM Conception Very Good</i> <i>BREEAM Construction Very Good</i> <i>Effinergie +</i>	33 465 m ²	01/02/19	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	30%	375 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Perros Les Megalithes Roses , 53 Boulevard Aristide Briand, Perros- Guirec	Acquisition en VEFA d'une résidence senior dont la consommation devrait être inférieure de 15% à la consommation de référence (RT2012). Livraison effectuée en 2019	<i>NF Habitat</i> <i>HQE Très Performant*</i> <i>NF Tertiaire</i> <i>HQE très bon</i>	6 645 m ²	28/03/19	Efficacité énergétique. Bâtiment vert.	1%	12 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Total							719 M€	

(*) Certificat en cours d'obtention ou à obtenir

b. Sylviculture durable (taxonomie 1.3.)

3 projets de sylviculture durable ont été retenus dans les actifs éligibles à **l'obligation verte** situés en en Région Bourgogne-Franche-Comté et en Ecosse et à **l'obligation durable** pour un projet dans la Nièvre), pour un montant total alloué de **31 M€**

Tableau 5 : Répartition des allocations au sein de la sylviculture durable

Projet	Opération	Label	Surfaces totales	Date d'acquisition	ICMA GBP	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	ISIN de l'obligation
Région Bourgogne-Franche-Comté (France)	Acquisition de 2 massifs situés en Bourgogne / Franche-Comté dans les départements du Doubs et de Haute-Saône	<i>PEFC</i>	974 ha	Octobre 2018	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols. Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique.	1%	12 M€	Obligation verte (FR0013463775)
Ecosse	Acquisition de 9 massifs répartis en Ecosse.	<i>PEFC FSC</i>	819 ha	Entre 2018 et 2019.	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols. Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique.	1%	10 M€	Obligation verte (FR0013463775)

Nièvre (France)	Acquisition d'un massif dans la Nièvre.	PEFC	513 ha	2021	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols. Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique.	1%	9 M€	Obligation durable (FRO01400F620)
Total							31 M€	

c. Inclusion digitale

1 projet d'inclusion digitale a été retenu dans les actifs éligibles à l'**obligation durable** pour un montant alloué de **341M€** :

Tableau 6 : Répartition des allocations au sein de l'inclusion digitale

Projet	Opération	Label	Date de lancement	% alloué dans le total des émissions	Montant alloué	ISIN de l'obligation
Orange Concessions	Prise de participation dans Orange Concessions. Orange Concessions accompagne les collectivités locales dans l'aménagement numérique de leur territoire : elle orchestre la conception, la construction et l'exploitation des réseaux fibre en France et DOM TOM., en s'appuyant sur Orange comme partenaire industriel de référence.	N.A.	2021	27%	341 M€	Obligation durable (FRO01400F620)
Total					341 M€	

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représentent un investissement total de **1 100 M€**.

B. Gestion des fonds non encore alloués

Dans l'attente de l'allocation ou en cas d'insuffisance d'Actifs Durables Éligibles, les fonds sont investis, conformément à la politique de trésorerie de CNP Assurances, dans des fonds ISR.

En date du reporting, 150M€ non alloués ont été ainsi investis.

4. Reporting d'impact

La mesure d'impact en termes d'économies d'énergie et/ou d'émissions de gaz à effet de serre évitées est présentée pour l'ensemble des immeubles. Pour les forêts, l'impact est mesuré en termes de stockage net de CO₂. Pour l'inclusion digitale, le principal indicateur d'impact est le nombre de logements raccordés.

Tableau 7 : Tableau d'impact des obligations vertes et durables

Mesure de l'impact par catégorie d'actif	Obligation verte 2019 ISIN : FR0013463775		Obligation durable 2023 ISIN : FR001400F620		Impact total par M€ investi dans le portefeuille des émissions
	Impact total	Impact par M€ investi	Impact total	Impact par M€ investi	
teqCO ₂ e pour le Bâtiment vert	-1 218	-1,67	NA	NA	-1,67
tCO ₂ e pour la Sylviculture durable	-12 966	-609,88	-3 447	-398	-529
Logements raccordés pour l'inclusion digitale	NA	NA	121 950	358	358

A. Bâtiments verts

a. Rénovation et restructuration de bâtiments existants

Les restructurations et les réhabilitations des immeubles ont pour but d'améliorer la performance énergétique et de permettre ainsi des économies d'énergie une fois les travaux livrés.

Les calculs de ces économies d'énergie sont réalisés par des bureaux d'étude spécialisés en amont des travaux : dans un premier temps, la consommation annuelle avant travaux est constatée, dans un second temps, une estimation des économies calculées par type d'énergie et par usage est réalisée pour chaque typologie de travaux effectués. La diminution de la consommation d'énergie résultant de ce calcul avant et après travaux correspond à l'économie d'énergie estimée.

Post-travaux, afin de prendre en compte les habitudes de consommation des occupants et une référence commune à l'ensemble des actifs, les consommations d'énergie et émissions de GES réelles sont comparées aux consommations et aux émissions de référence issues de la méthode de calcul appliquée dans le cadre du projet SBTi⁷. Cette méthode permet de prendre en compte la performance moyenne par type d'actif, âge et situation géographique. Elle prend également en compte les consommations par type d'énergie et les facteurs d'émissions par source d'énergie.

⁷ Science Based Targets (SBTi) groupe scientifique qui favorise une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques.

Le tableau ci-dessous indique sur les projets sélectionnés les économies d'énergie estimées et la conversion en émissions de CO₂ évitées⁸.

Tableau 8.1 : Tableau d'impact des bâtiments verts, catégorie rénovation et restructuration de bâtiments existants

	Estimation de l'évolution de la consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de l'évolution d'émission de CO ₂ (en %)	Estimation de la consommation énergétique évitée en année pleine post travaux	Estimation des émissions de CO ₂ évitées en année pleine au terme des travaux	teqCO ₂ e/€1M/an ⁹	ISIN de l'obligation concernée
Ilot 14 ¹⁰	-62%	-55 %	-3 GWh	-662 teqCO ₂	-96,08	FR0013463775
Paris Ancienne Comédie	-64%	-79%	-0,09 GWh	-12 teqCO ₂	-3,87	FR0013463775
Total	N.A.	N.A.	-3 GWh	-674 teqCO ₂	-67,66	N.A.

b. Construction de nouveaux bâtiments verts

Les bâtiments verts ont été conçus de manière à ce qu'ils observent un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), la qualité de vie et la performance économique par une approche globale multicritères.

À ce titre la certification BREAM et HQE assure des standards de gestion de l'énergie et de l'eau grâce à :

- l'utilisation de solutions à énergies renouvelables ;
- la mise en place de compteurs et sous-compteurs pour la consommation d'eau ;
- l'utilisation d'équipements performants, favorisant la réduction de la consommation énergétique ;
- la récupération de l'eau de pluie ;
- l'installation d'équipements économes.

Le tableau ci-dessous indique sur les projets sélectionnés les économies d'énergie estimées et la conversion en émissions de CO₂e¹¹.

Tableau 8.2 : Tableau d'impact des bâtiments verts, catégorie construction de nouveaux bâtiments verts

	Estimation de l'évolution de la consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de l'évolution d'émission de CO ₂ (en %)	Estimation de la consommation énergétique évitée en année pleine post travaux	Estimation des émissions de CO ₂ évitées en année pleine au terme des travaux	teqCO ₂ e/€1M/an	ISIN de l'obligation concernée
Saint-Cloud	-80%	-67%	-0,6 GWh	-62 teqCO ₂	-1,73	FR0013463775
Paris Richelieu ¹²	43%	-7%	2 GWh	-24 teqCO ₂	-0,39	FR0013463775
Issy Cœur de Ville ¹³	-72%	-60%	-4 GWh	-357 teqCO ₂	-1,53	FR0013463775
Aquarel	-22%	-15%	-1 GWh	-81 teqCO ₂	-0,22	FR0013463775
Les Mégalithes Roses	-9%	-21%	-0,06 GWh	-20 teqCO ₂	-1,63	FR0013463775
Total	N.A.	N.A.	-5 GWh	-544 teqCO ₂	-0,76	N.A.

⁸ Impacts calculés sur 100% des investissements réalisés par CNP Assurances et non exclusivement sur la quote-part financée par l'obligation.

⁹ Tonne de CO₂ évitée par million d'euro financé par an.

¹⁰ Estimation de l'impact post rénovation. Livraison prévue courant 2024.

¹¹ Impacts calculés sur 100% des investissements réalisés par CNP Assurances et non exclusivement sur la quote-part financée par les obligations.

¹² Surconsommation énergétique due aux pratiques de consommation de l'occupant.

¹³ Les calculs sont basés sur des suivis de consommation estimés car l'actif a été livré en 2022, la consommation réelle en année pleine n'est pas encore disponible.

c. Méthodologie employée

Consommations énergétiques

Les calculs de ces consommations reposent sur des bases de données génériques (type INIES¹⁴) et des tableaux de références¹⁵ issus des ministères en charge de la construction et de la transition énergétique.

Les méthodologies de calcul dit « conventionnel » et « prévisionnel » permettent de répondre à deux types de besoin précis :

- le calcul conventionnel sert soit à afficher une référence de performance comparable avec celle d'autres bâtiments de même nature (DPE), soit à démontrer la conformité à une exigence, label ou certification (en construction neuve ou en réhabilitation). Dans le cadre de la construction d'un nouvel actif, les indicateurs estimés sont aussi les indicateurs de référence puisqu'il n'existe pas d'antériorité ;
- la consommation prévisionnelle est obtenue par un calcul sur la base d'outils dédiés (TRNSYS¹⁶, ENERGY+¹⁷...), souvent de STD¹⁸. Elle est évaluée dans des conditions au plus près du futur environnement climatique du bâtiment ainsi qu'à son mode d'occupation projeté.

Post-livraison, après une année d'utilisation effective prenant en compte la consommation des occupants et une référence commune à l'ensemble des actifs, les consommations d'énergie et les émissions de GES réelles sont comparées aux consommations et émissions de référence issues de la méthode de calcul appliquée dans le cadre du projet SBTi¹⁹. Cette dernière prend en compte la performance moyenne par type d'actif, âge et situation géographique. Les consommations par type d'énergie et les facteurs d'émissions par source sont également pris en compte.

Énergie primaire et Énergie finale

L'énergie primaire est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. L'énergie finale est l'énergie utilisée par le consommateur, c'est-à-dire après transformation des ressources naturelles en énergie et après le transport de celle-ci.

L'énergie finale est la quantité d'énergie consommée et facturée à son point d'utilisation. L'énergie primaire représente la quantité totale d'énergie nécessaire pour fournir la quantité d'énergie finale consommée par l'utilisateur, c'est-à-dire en rajoutant à cette énergie finale l'énergie nécessaire à sa production et à son transport, en intégrant les notions de rendement de production et les pertes.

Des énergies comme le gaz, le pétrole, le bois sont des énergies primaires, car elles sont utilisables sans transformation. L'électricité n'est pas une énergie primaire : elle est obtenue par transformation de ressources naturelles dans des centrales de production avec un rendement moyen inférieur à 40% et doit être acheminée jusqu'aux lieux d'utilisation (d'où des pertes de transport). L'énergie primaire est la seule manière de caractériser la quantité de ressources naturelles consommée et prélevée à la planète.

¹⁴ INIES est une base de données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment.

¹⁵ Pour plus d'information sur les tableaux de référence : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-thermique-rt2012>
<https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>

¹⁶ TRNSYS est un logiciel de simulation thermique dynamique appliqué au bâtiment, développé par l'Université de Wisconsin.

¹⁷ ENERGY+ est un programme de simulation thermique et énergétique des bâtiments, développé par le Département de l'Énergie des États-Unis.

¹⁸ STD : Simulation Thermique Dynamique, permet une approche réaliste du fonctionnement thermique du bâtiment grâce à des calculs énergétiques détaillés.

¹⁹ Science Based Targets (SBTi) groupe scientifique qui favorise une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques.

Gaz à effet de serre

Il s'agit ici des gaz à effet de serre émis par la consommation d'énergie. Les données utilisées pour passer d'un kWh d'énergie à une quantité de CO₂ émis dépendent de la réglementation²⁰ utilisée et remise à jour régulièrement. Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont ainsi calculées :

- sur les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes)
- sur la base des consommations d'énergie utilisées selon les facteurs d'émission (base carbone ADEME)
- selon le certificat d'intensité énergétique avec hypothèse selon la source d'énergie
- selon les hypothèses du CRREM²¹, en termes de performance carbone moyenne par type d'actif et par âge
- en appliquant un coefficient climat selon la zone géographique considérée, établi par l'ADEME..

B. Sylviculture durable

a. Gestion des forêts

Avec 57 736 hectares de forêts à fin 2022, dont 2 306 hectares via les obligations vertes et durables, CNP Assurances est la première entreprise propriétaire de forêt. La Société Forestière de la Caisse des Dépôts assure la gestion durable des forêts en respectant plusieurs objectifs de sécurité, de protection de la biodiversité et d'anticipation du changement climatique. Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine éligible de CNP Assurances a été certifié PEFC²², attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement.

Le patrimoine forestier de CNP Assurances est un actif qui stocke du carbone grâce à la croissance des arbres. Le tableau ci-dessous indique le bilan annuel net du stockage carbone en 2022 ainsi qu'un nouvel indicateur sur les forêts correspondant au volume de CO₂e évité par €1M investi par les émissions Green/Sustainable (exprimé en Tonnes équivalent CO₂ brut / €1M financé).

Tableau 9 : Tableau d'impact de la sylviculture durable

	Bilan annuel brut du stockage (teqCO ₂)	tCO ₂ e/€1M/an	ISIN de l'obligation concernée
Massifs forestiers en Bourgogne-Franche- Comté	-9 861	-845	FR0013463775
Massifs forestiers en Ecosse	-3 105	-323	FR0013463775
Massif dans la Nièvre	-3 447	-398	FR001400F620
Total	-16 413	-529	N.A.

b. Méthodologie employée

Le puits de CO₂ est une donnée essentielle dans la mesure d'impact de la sylviculture. Le puits annuel de CO₂ dans les patrimoines forestiers correspond à la séquestration estimée au cours de l'année par les forêts par l'intermédiaire de la photosynthèse. Il dépend des données descriptives des massifs : type de peuplement, essence, fertilité, structure, surface et âge. En effet, le stade de développement des peuplements forestiers a une influence sur le puits : à superficie de boisement égale, une jeune plantation séquestre significativement moins qu'un peuplement mature.

²⁰ EcoAct from PCAF (2020)

²¹ CRREM : Carbon Risk Real Estate Monitor

²² Pour plus d'information sur le label, consultez le site PEFC France : <https://www.pefc-france.org/le-label-pefc/>

C. Inclusion digitale

a. Description

La loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique autorise les collectivités territoriales à mettre en place des Réseaux d'Initiative Publique²³, pour renforcer l'aménagement numérique du territoire et permettre à des millions de foyers, d'entreprises et de services publics de bénéficier d'un accès au très haut débit internet. Le projet Orange Concessions est devenu un acteur important du développement de la fibre en zone rurale grâce à son association avec des investisseurs de long terme dont CNP Assurances.

Tableau 10 : Tableau d'impact de l'inclusion digitale

Indicateurs d'impacts	2022
	3 740 967
Nombre de logements raccordables IPE ²⁴ (définition ARCEP ²⁵)	1 996 100
Nombre de logements raccordés (mis en service) à des offres FTTH ²⁶ (Passif et Actif) par Orange Concessions	752 767
Dont nombre de logements raccordés par CNP Assurances	121 950 ²⁷
% raccordables IPE / nombre logements cible Convention	53,4%
% de raccordés FTTH / nombre logements raccordables IPE	37,7%
Nombre de logements raccordés / M€ investi	358

(*) le « Nombre de logements cible de la phase de construction » peut évoluer dans le temps en cas d'avenants (probablement jusqu'à la fin de la construction et des remises de prises en affermage)

²³ Un Réseau d'Initiative Publique (ou RIP) est une initiative portée par les collectivités territoriales pour déployer la fibre optique dans les zones rurales ou peu densément peuplées.

²⁴ IPE : Dans le cadre de la mutualisation et sur une base contractuelle, les opérateurs s'échangent toutes les deux semaines un fichier nommé " fichier IPE " (pour " informations préalables enrichies "). Ce fichier regroupe pour chaque adresse fibrée ou en cours de déploiement des informations telles que l'identifiant de l'adresse, le type d'ingénierie, le nombre de logements, le type de zone, etc.

²⁵ ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

²⁶ FTTH : La technologie FTTH ("Fiber to the home", ou "Fibre optique jusqu'au domicile") consiste à amener la fibre optique jusqu'à l'abonné. Cette solution de bout en bout entre le central de raccordement de l'opérateur et l'utilisateur permet d'augmenter le débit de l'accès Internet, et donc la qualité de service.

²⁷ Méthode de calcul : cette donnée est déduite des informations disponibles dans le Document d'enregistrement universel 2022 d'Orange et rapportée au prorata de la quote-part du financement alloué dans l'obligation durable.

Cette section expose la méthodologie utilisée pour la construction des indicateurs d'Orange Concessions. Les indicateurs d'Orange Concessions, tout comme ceux des autres opérateurs, sont alignés sur les indicateurs définis par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des données fournies par les différents acteurs du marché.

b. Méthodologie

L'élaboration des indicateurs, basés sur le fichier IPE (Informations Préalables Enrichies), repose sur un processus de mutualisation entre les opérateurs, établi sur une base contractuelle. Ce fichier, échangé toutes les deux semaines, regroupe des informations détaillées pour chaque adresse fibrée ou en cours de déploiement. Ces informations incluent notamment l'identifiant de l'adresse ("hexaclé"), le type d'ingénierie, le nombre de logements, le type de zone, et d'autres données pertinentes.

La méthodologie relative aux indicateurs de couverture FttH (Fiber-to-the-Home) repose sur une collecte de données détaillées fournies par les opérateurs concernant le déploiement de réseaux en fibre optique. L'ARCEP agrège ces données en utilisant les codes géographiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) pour obtenir, commune par commune, le nombre absolu de locaux raccordables au réseau FttH.

Le taux de couverture FttH d'une commune est défini comme l'estimation de la proportion des logements ou des locaux à usage professionnel raccordables à un ou plusieurs réseaux FttH. Ce taux est obtenu en rapportant le nombre total de lignes FttH déployées déclaré par les opérateurs à une comptabilisation du nombre total de locaux de la commune.

Pour le premier semestre de l'année 2019, le nombre total de locaux d'une commune est évalué en tant que somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE²⁸.

À partir du premier trimestre de l'année 2020, la méthodologie de construction de l'indicateur de couverture FttH diffère. La part des locaux raccordables à la fibre est calculée à partir de la "meilleure estimation des locaux à date", mise à disposition par l'ARCEP depuis le quatrième trimestre de l'année 2019. Cette estimation prend en compte le nombre de locaux le plus élevé parmi les chiffres avancés par les opérateurs et l'INSEE.

La présente méthodologie a été établie en vue de garantir la fiabilité, la transparence et l'auditabilité des indicateurs d'Orange Concessions et des indicateurs de couverture FttH. Elle constitue un cadre robuste pour la collecte, l'agrégation et l'évaluation des données nécessaires à l'analyse et au suivi de l'évolution du déploiement des réseaux à très haut débit en fibre optique.

Il est à noter que cette méthodologie est sujette à des évolutions éventuelles en fonction des directives de l'ARCEP et des avancées technologiques dans le domaine des communications électroniques.

²⁸ INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques, agence publique chargée de collecter, produire, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française.

5. Focus sur Orange Concessions

En contribuant au financement d'Orange Concessions, CNP Assurances permet l'installation de Réseaux d'Initiative Publique²⁹ visant à réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire français, notamment dans les zones rurales.

À date, le projet en partenariat avec les collectivités territoriales a permis de **fournir un accès à haut débit à près de 6 500 communes** sur **24 Réseaux d'Initiative Publique, couvrant plus de 33 départements**.

Orange Concessions s'attend à **fournir 4,5 millions de lignes de fibre optique d'ici à 2025**, offrant ainsi des connexions rapides et fiables pour les foyers et les entreprises. Le projet implique également la **participation de 87 opérateurs** dont les collectivités territoriales au travers de **partenariats public-privé** et **délégations de service public**. Ce sont ainsi 2,6 millions de logements et locaux professionnels rendus raccordables par Orange Concessions.

Cette initiative permet non seulement d'améliorer l'accès à Internet dans les zones rurales, mais elle contribue également à réduire la fracture numérique et à stimuler l'activité économique dans ces régions, en offrant des opportunités d'affaires et de développement à de nombreux citoyens vivant dans ces zones.

Tableau 11 : *Tableau récapitulatif³⁰ des installations en fibre optique par zone rurale*

Région/département	Prises FTTH	Type de partenariat avec la collectivité locale	Catalogue de services
Auvergne-Rhône-Alpes	45 000	Partenariat public-privé	FTTH passif ³¹ , FTTE Passif ³² , FTTH/FTTE activé ³³
Mayenne	110 000	Délégation de service public concessive	FTTH passif, Hébergement NRO ³⁴ , Génie Civil
Charente Maritime	270 000	Délégation de service public concessive	FTTH passif, FTTE passif, Hébergement NRO, E-service
Haute-Saône	132 000	Délégation de service Affermo-Concessive	FTTH Passif, FTTE Passif, FTTH/FTTE activé, Hébergement NRO, Fibre Optique Passive, Pré-dégrouper mutualisé, Génie Civil, e-services
Réunion	22 000	Marché Public Global de performance	FTTH Passif, FTTE Passif, FTTH/FTTE activé, Hébergement NRO, e-services

²⁹ Un Réseau d'Initiative Publique (ou RIP) est une initiative portée par les collectivités territoriales pour déployer la fibre optique dans les zones rurales ou peu densément peuplées.

³⁰ Ce tableau présente un récapitulatif partiel des installations en fibre optique par zone rurale.

³¹ L'offre FTTH Passif permet aux fournisseurs d'accès à internet de proposer des services Fibre à leurs clients finaux

³² Le FTTE (« Fiber to the Enterprise » ou « Fibre jusqu'à l'entreprise ») se base sur la même offre que le FTTH grand public, mais est proposée aux entreprises

³³ Les offres activées permettent de raccorder les logements et les entreprises ou sites publics, en fibre active sur le réseau mutualisé du Réseau d'Initiative Publique

³⁴ Hébergement des équipements passifs ou actifs dans un Nœud de Raccordement Optique – NRO afin de déployer des infrastructures sur le périmètre d'un Réseau d'Initiative Publique

Annexe : Rapport de l'organisme tiers indépendant

La présente attestation préparée par le cabinet Mazars concerne exclusivement l'émission Green bond émise en novembre 2019 (ISIN : FRO013463775) sur la base de l'arrêté comptable du 31/12/2022.

Toutefois, dans un souci de transparence, CNP Assurances communique aussi à titre indicatif sur l'allocation et les mesures d'impact de l'émission Sustainable Bond émise en janvier 2023 (ISIN : FRO01400F620). Cependant, cette dernière ne clôturant son premier exercice qu'au 31/12/2023, elle fera l'objet d'une attestation à l'occasion du prochain rapport basé sur les comptes arrêtés au 31/12/2023.



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CNP ASSURANCES

Attestation of one of the statutory auditors of CNP Assurances on the information related to the allocation, as of 31st December 2022, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019

Year ended December 31st, 2022

CNP ASSURANCES

A French limited company (Société Anonyme) with a capital of €686 618 477
4, promenade Cœur de Ville 92130 Issy-Les-Moulineaux
Paris Trade and Companies Register N°341 737 062

Attestation of one of the statutory auditors of CNP Assurances on the information related to the allocation, as of 31st December 2022, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019

Year ended December 31st, 2022

To the Chairman,

In our capacity as statutory auditor of CNP Assurances (the “**Company**”) and in accordance with your request, we have prepared this attestation on the information related to the allocation, as of 31st December 2022, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019 (the “**Issue**”), which amounts to 750 million euros, contained in the Appendix 1, and conditions of the final terms of the Issue dated 25th November 2019 (the “**Final Terms**”).

These documents, prepared for the purposes of the information of the Green Bond debt securities holders, present an allocation of the funds raised from the Issue to Eligible Projects as defined on the Final Terms (the “**Eligible Projects**”) from the period beginning as of the receipt of the funds raised from the Issue on 27th November 2019 to 31th December 2022. As of December 31, 2022, 750 million euros have been allocated to Eligible Projects.

This information was prepared under Olivier Guigné, Chief Investment Officer of CNP Assurances responsibility, based on the accounting records used for the preparation of the consolidated financial statements for the year ended 31st December 2022.

Our role is to report on:

- the compliance, in all material respects, of the Eligible Projects presented in the attached document, with the eligibility criteria defined in “Green Bond framework” of June 2019, mentioned in the Final Terms;
- the agreement of the amount of treasury or treasury equivalents available in the account, used to collect and segregate the funds remaining to be allocated in CNP Assurances’ balance sheet at the issue date with the Company’s accounting records;
- the agreement of the amount of funds allocated to Eligible Projects as part of the Issue as of 31st December 2022, with the accounting records and data underlying the accounting records.

However, we have no responsibility:

- for challenging the eligibility criteria defined in the appendix of the Green Bond framework” of June 2019, mentioned in the Final Terms, in particular, we give no interpretation on the terms of the Final Terms;
- to express an opinion on the use of the allocated funds to Eligible Projects after such funds have been allocated.

In the context of our role as Statutory Auditor, we have audited, jointly with the other Statutory Auditors, the consolidated financial statements of the Company for the year ended 31st December 2022. Our audit was conducted in accordance with professional standards applicable in France, and was planned and performed for the purpose of forming an opinion on the consolidated financial statements taken as a whole and not on any individual component of the accounts used to determine the information. Accordingly, our audit tests and samples were not carried out with this objective and we do not express any opinion on any components of the accounts taken individually. These consolidated financial statements, approved by the Shareholders’ Meeting, have been audited and our corresponding auditors’ report is dated March 14th 2023.

Furthermore, we have not performed any procedures to identify events that may have occurred after the date of our report on the consolidated financial statements of the Company which was issued on March 14th 2023.

Our engagement, which constitutes neither an audit nor a review, was performed in accordance with professional standards applicable in France and with ISAE 30001. For the purpose of this attestation, our work consisted, using sampling techniques or other methods of selection, in:

- reviewing the procedures implemented by the Company relating to the allocation of funds raised in the context of the Issue;
- checking the compliance, in all significant aspects, of the Eligible Projects with the eligibility criteria as defined in the Final Terms;
- checking the agreement of the amounts allocated to Eligible Projects with data underpinning the accounting records;
- checking the correct segregation of funds raised from the Issue and their exclusive allocation to Eligible Projects.

On the basis of our work, we have no matters to report on:

- the compliance, in all material respects, of the Eligible Projects presented in the attached document, with the eligibility criteria defined in “Green Bond framework” of June 2019, mentioned in the Final Terms;
- the agreement of the amount of funds allocated to Eligible Projects as part of the Issue as of 31st December 2022, with the accounting records and data underlying the accounting records.

¹ ISA 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

This attestation has been prepared solely for your attention within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Our work should not be taken to supplant any additional inquiries or procedures that should be undertaken by a third party recipient of this attestation including the parties to the Final Terms and we make no representations regarding the sufficiency for thirds parties' purpose of the procedures we performed.

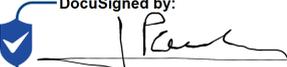
In our capacity as statutory auditors of CNP Assurances, our responsibility towards your Company and the shareholders is defined by French law and we do not accept any extension of our responsibility beyond that set out in French law. We do not owe or accept any duty of care to any third party including the Financial Institutions (and any assignee of and any sub participant in any interest in the Green Bond Final Terms) in connection with the Green Bond Final Terms to which we are not party. In no event shall Mazars be liable for any loss, damage, cost or expense arising in any way from fraudulent acts, misrepresentation or willful misconduct on the part of the Directors, employees or agents of the Company.

This attestation is governed by French law. The French courts have exclusive jurisdiction in relation to any claim, difference or dispute which may arise out of or in connection with our engagement letter or this attestation. Each party irrevocably waives any right it may have to object to an action being brought in any of those Courts, to claim that the action has been brought in an illegitimate court or to claim that those Courts do not have jurisdiction.

One of the Statutory Auditor

Mazars

Paris La Défense, November, 16th 2023

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude Pauly
Partner

DocuSigned by:

0685636566A04C4...

Edwige Rey
CSR & Sustainable
Development Partner

Appendix 1: List of projects allocated

CNP Assurances

Year ended December
31st, 2022

Project	Address	Amount allocated to the green bond at 12.31.2022
Ilot 14	26 rue de Meaux, Paris XIXème	€6.89 million
Paris Ancienne Comédie	14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris VIème	€3.07 million
Saint Cloud	54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	€35.79 million
Richelieu	85-89 rue de Richelieu, Paris IIème	€62.88 million
Issy Cœur de Ville	Issy-les-Moulineaux	€232.86 million
Mégalithes Roses	53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	€12.24 million
Forêt de Nan	Région Bourgogne-Franche-Comté	€11.66 million
Woodland invest	Scotland	€9.60 million
Aquarel	145-151 quai du Président Roosevelt, Issy-les-Moulineaux	€375 million

**Assurons
un monde
plus ouvert**

